

Numéro de dossier

Numéro de demande

ADRESSE DU LOGEMENT CONCERNÉ

N°	Rue	App.	Municipalité	Code postal
----	-----	------	--------------	-------------

IDENTIFICATION DES LOCATAIRES

Partie demanderesse 1

Nom	Prénom
-----	--------

Partie demanderesse 2

Nom	Prénom
-----	--------

IDENTIFICATION DU LOCATEUR

Partie défenderesse

Nom	Prénom
-----	--------

LISTE DES PIÈCES

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	

Vous devrez apporter, le jour de l'audience, les pièces servant de preuve à l'appui de votre demande ainsi qu'une copie pour le locateur, si celui-ci ne les a pas reçues ou n'en a pas demandé la communication avant l'audience. Les pièces doivent être déposées au Tribunal le jour de l'audience seulement, à moins qu'il ne soit requis de nous les transmettre préalablement à une visioconférence.

Date de production

<input type="checkbox"/> Avocat	<input type="checkbox"/> Partie(s) demanderesse(s)				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; border-right: 1px solid black; text-align: center;">Année</td> <td style="width: 15%; border-right: 1px solid black; text-align: center;">Mois</td> <td style="width: 15%; border-right: 1px solid black; text-align: center;">Jour</td> <td style="width: 45%; text-align: center;">Lettres moulées</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Signature</td> </tr> </table>	Année	Mois	Jour	Lettres moulées	Signature
Année	Mois	Jour	Lettres moulées	Signature	
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; border-right: 1px solid black; text-align: center;">Année</td> <td style="width: 15%; border-right: 1px solid black; text-align: center;">Mois</td> <td style="width: 15%; border-right: 1px solid black; text-align: center;">Jour</td> <td style="width: 45%; text-align: center;">Lettres moulées</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Signature</td> </tr> </table>	Année	Mois	Jour	Lettres moulées	Signature
Année	Mois	Jour	Lettres moulées	Signature	
<input style="width: 100%;" type="text"/> Code du préposé					

NOTE EXPLICATIVE

Le formulaire **Liste des pièces** permet à une partie d'identifier les pièces qu'elle entend déposer pour prouver le bien-fondé de sa demande. Ces pièces doivent être accessibles, sur demande et sans frais, au locateur.

TYPES DE FORMULAIRES

Ce formulaire est offert en format PDF dynamique, c'est-à-dire qu'il permet à l'utilisateur de le remplir à l'écran, après l'avoir téléchargé au www.tal.gouv.qc.ca.

* PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous devez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 8,5 pouces sur 11 pouces (215,9 mm sur 279,4 mm). En conséquence, prenez soin de configurer votre imprimante selon les caractéristiques de ce format.

* Papier :

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

MARCHE À SUIVRE

Vous devez, après la production de la demande au Tribunal administratif du logement, en notifier une copie au locateur. **Une seule notification au locateur est nécessaire pour tous les locataires.** Lors de la notification, la demande doit être accompagnée des pièces à son soutien ou d'une liste des pièces indiquant qu'elles sont accessibles sur demande. La preuve de la notification doit être déposée au dossier du Tribunal dans les **45 jours suivant l'introduction de la demande.**

Si la preuve de notification de la demande n'est pas déposée dans ce délai, cette dernière est alors périmée et le Tribunal ferme le dossier. Indiquez clairement sur chaque document le(s) numéro(s) de dossier(s) ainsi que le nom des parties concernées.

La preuve de notification ainsi qu'une liste des pièces au soutien de la demande doivent être déposées au dossier du Tribunal. Ce dernier peut refuser de convoquer les parties en audience tant que ces documents ne sont pas déposés au dossier.

Vous devrez apporter, le jour de l'audience, les pièces servant de preuve à l'appui de votre demande ainsi qu'une copie pour le locateur, si celui-ci ne les a pas reçues ou n'en a pas demandé la communication avant l'audience.

Les pièces doivent être déposées au Tribunal le jour de l'audience seulement, à moins qu'il ne soit requis de nous les transmettre préalablement à une visioconférence.

Veuillez noter que vous pouvez suivre les étapes de traitement de votre dossier en consultant le site Internet du Tribunal administratif du logement à la rubrique **Suivi de votre dossier**.